

DL-20240606-14

Date de la convocation : **27 mai 2024**
Membres en exercice : **29**
Présents : **19**
Excusés : **5**
Procurations : **6**
Suffrages exprimés : **25**
Abstention : **0**
Vote à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le jeudi 6 juin 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Eva Géraud, Présidente

Présents :

Mme Eva Géraud, Présidente du SMIX
Mmes Nadège Barthe-de-la-Osa, Marie-Pierre Boucabeille, Christelle Cabanis, Monique Corbière-Fauvel, Fabienne Ménard, Anne Dubier, Marie-Claire Malroux, Catherine Rabou, Laurence Senegas, Anne Sourdin
MM. Gilles Cormignon, Ghislain Espitalier, Denis Maffre, Olivier-Bernard Habermeyer, Marc Miralès, Yves Le Poec, Alain Soriano, Christophe Testas

Représentés :

Mme Marie-Louise At par Mme Marie-Pierre Boucabeille
Mme Colette Barsalou par Mme Marie-Claire Malroux
Mme Marie-Corinne Fortin par Mme Fabienne Ménard
Mme Nadia Ould-Amer par Mme Eva Géraud
Mme Dany Portes par M. Alain Soriano
M. Laurent Vandendriessche par Mme Catherine Rabou

Désignation des délégués au SMIX de la commune de Vabre

Vu l'article 7 des statuts portant désignation des délégués au Comité Syndical,

Vu la proposition faite par la commune de Vabre de présenter en tant que délégués au SMIX du CMDT :

Titulaire : M. Bernard Moulin-Riberprey
Suppléante : Mme Marie Wiltord-Riboulet

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des voix,**

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 081-258100932-20240606-2024DDELEGVABRE-DE



- **DESIGNE** les délégués présentés par la commune de Vabre

M. Bernard Moulin-Riberprey (titulaire) et Mme Marie Wiltord-Riboulet Marie (suppléante)
représentant la **commune de Vabre**.

Fait et délibéré le 6 juin 2024

Pour extrait conforme,

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eva Geraud', written over a faint circular stamp.

Eva GERAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>